

**AVENANT N°3 DE REVISION
DE L'ACCORD PORTANT SUR LE PLAN D'EPARGNE DE L'UES NEXT
DU 29 JUIN 2013**

ENTRE LES SOUSSIGNES

Les sociétés de l'Unité Economique et Sociale Next (Ci-après, dénommées « UES Next »), dont la liste est reproduite en annexe 1, représentées par **Monsieur Arthur DREYFUSS**, dûment habilité,

D'UNE PART,

ET

Les organisations syndicales représentatives :

- **SNJ**, représentée par **Madame Maureen LEHOUX** en sa qualité de déléguée syndicale,
- **SNME-CFDT**, représentée par **Madame Malika KHERBOUCHE**, en sa qualité de déléguée syndicale,
- **SNRT-CGT Audiovisuel**, représentée par **Monsieur Alban AZAIS**, en sa qualité de délégué syndical,
- **UNSA COM**, représentée par **Madame Stéphanie FERCOT** en sa qualité de déléguée syndicale,
- **USNA-CFTC**, représentée par **Monsieur Guillaume ALLIE** en sa qualité de délégué syndical,

D'AUTRE PART,

Ci-après dénommées ensemble « les Parties »

IL A ETE CONCLU LE PRESENT ACCORD.

PREAMBULE

Une Unité Economique et Sociale (UES) a été reconnue par un accord du 18 avril 2013, sous la dénomination « UES Next ». Cette UES a ensuite été modifiée par deux avenants du 2 mai 2016 et du 30 novembre 2017.

Le 29 juin 2013, un accord portant sur la mise en place d'un plan d'épargne entreprise (PEE) a été conclu entre la Direction et les Délégués Syndicaux pour une durée d'un an avec un renouvellement par tacite reconduction. Cet accord a été modifié par avenant le 16 janvier 2017 et le 19 décembre 2017.

Par un accord de substitution en date du 19 novembre 2019, les sociétés BFM Régions, BFM Publicité et BFM Lyon Métropole ont été intégrées à l'UES Next.

Considérant le nouveau périmètre de l'UES Next, les Parties se sont réunies pour étendre le champ d'application de l'accord du 29 juin 2013 portant sur la mise en place d'un PEE aux sociétés BFM Régions, BFM Publicité et BFM Lyon Métropole.

C'est dans ces conditions qu'a été conclu le présent avenant à l'accord portant sur le PEE des sociétés de l'UES Next signé le 29 juin 2013.

ARTICLE 1

L'article 1 de l'accord portant sur le PEE des sociétés de l'UES Next du 29 juin 2013 est modifié comme suit :

« Conformément aux dispositions des articles L 3331-1 et suivants du Code du travail, il est établi en faveur des bénéficiaires des sociétés constituant l'UES Next, telle que reconnue par accord du 19 novembre 2019, le présent plan d'épargne, désigné ci-après par PEE, dont le règlement figure ci-dessous.

Le présent PEE a pour objectif de permettre aux salariés des sociétés constituant l'UES Next de participer, avec l'aide de celles-ci, à la constitution d'un portefeuille collectif de valeurs mobilières et de bénéficier, ce faisant, des avantages fiscaux dont est assortie cette forme d'épargne collective. ».

Ces dispositions annulent et remplacent les dispositions de l'article 1 de l'accord portant sur le PEE des sociétés de l'UES Next du 29 juin 2013.

ARTICLE 2

Les autres dispositions de l'accord du 29 juin 2013 portant sur le PEE des sociétés de l'UES Next demeurent inchangées.

ARTICLE 3

Conclu pour la durée de l'accord du 29 juin 2013 portant sur le PEE des sociétés de l'UES Next, le présent avenant entre en vigueur le 1^{er} septembre 2020.

Le présent avenant sera déposé en ligne sur la plateforme de télétransmission de la DIRECCTE à l'adresse suivante : www.teleaccords.travail-emploi.gouv.fr.

Un exemplaire original sera remis à chaque Organisation Syndicale Représentative dans le champ de l'accord, signataire ou non.

Un exemplaire du présent avenant sera également remis au secrétariat – greffe du Conseil de prud'hommes du lieu de conclusion.

Le présent avenant fera l'objet d'un affichage et sera mis en ligne dans l'intranet.

Fait à Paris le 1^{er} septembre 2020 en 7 exemplaires dont un pour chaque partie

Pour les sociétés appartenant à l'UES Next listées en annexe 1

Arthur DREYFUSS

Pour les Organisations Syndicales Représentatives au niveau du périmètre de l'accord

SNJ

Maureen LEHOUX
Déléguée syndicale

SNME-CFDT

Malika KHERBOUCHE
Déléguée syndicale

SNRT-CGT
Audiovisuel

Alban AZAIS
Délégué syndical

UNSA COM

Stéphanie FERCOT
Déléguée syndicale

USNA-CFTC

Guillaume ALLIE
Délégué syndical

Annexe 1. Liste des sociétés entrant dans le champ d'application de l'accord

- **BFM Business TV**, SASU, dont le siège social est situé 2 rue du Général Alain de Boissieu – 75015 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 527 550 909 ;
- **BFM Lyon Métropole**, SA, dont le siège social est situé 91 Cours Charlemagne – 69002 Lyon, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 348 666 751 ;
- **BFM Paris**, SASU, dont le siège social est situé 2 rue du Général Alain de Boissieu – 75015 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 523 874 394 ;
- **BFM Publicité**, SASU, dont le siège social est situé 2 rue du Général Alain de Boissieu – 75015 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 848 461 6471 ;
- **BFM Radio**, SASU, dont le siège social est situé 2 rue du Général Alain de Boissieu – 75015 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 819 961 954 ;
- **BFM Régions**, SASU, dont le siège social est situé 2 rue du Général Alain de Boissieu – 75015 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 848 460 044 ;
- **BFMTV**, SASU, dont le siège social est situé 2 rue du Général Alain de Boissieu – 75015 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 482 672 714 ;
- **Business FM**, SASU, dont le siège social est situé 2 rue du Général Alain de Boissieu – 75015 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 433 737 343 ;
- **Diversité TV France**, SASU, dont le siège social est situé 2 rue du Général Alain de Boissieu – 75015 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 750 978 645 ;
- **DTV Holding**, SAS, dont le siège social est situé 2 rue du Général Alain de Boissieu – 75015 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 790 196 893 ;
- **Groupe Tests Holding**, SASU, dont le siège social est situé 2 rue du Général Alain de Boissieu – 75015 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 442 233 789 ;
- **Le Studio Next**, SASU, dont le siège social est situé 2 rue du Général Alain de Boissieu – 75015 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 529 194 284 ;
- **Newco B**, SASU, dont le siège social est situé 2 rue du Général Alain de Boissieu – 75015 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 811 542 513 ;
- **Newco C**, SASU, dont le siège social est situé 2 rue du Général Alain de Boissieu – 75015 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 819 959 610 ;
- **Newco E**, SASU, dont le siège social est situé 2 rue du Général Alain de Boissieu – 75015 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 819 959 651 ;
- **Next Média Solutions**, SASU, dont le siège social est situé 2 rue du Général Alain de Boissieu – 75015 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 490 746 112 ;
- **NextDev**, SASU, dont le siège social est situé 2 rue du Général Alain de Boissieu – 75015 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 529 194 730 ;
- **NextInteractive**, SASU, dont le siège social est situé 2 rue du Général Alain de Boissieu – 75015 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 311 243 794 ;
- **NextPictures**, SASU, dont le siège social est situé 2 rue du Général Alain de Boissieu – 75015 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 795 281 153 ;
- **NextProd**, SASU, dont le siège social est situé 2 rue du Général Alain de Boissieu – 75015 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 811 542 430 ;
- **NextRadioTV**, SAS, dont le siège social est situé 2 rue du Général Alain de Boissieu – 75015 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 433 671 054 ;

- **RMC**, SA monégasque, dont le siège social est situé 10-12 quai Antoine 1er – 98000 Monte-Carlo, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 788 185 288 ;
- **RMC Découverte**, SASU, dont le siège social est situé 2 rue du Général Alain de Boissieu – 75015 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 529 194 797 ;
- **RMC Sport**, SASU, dont le siège social est situé 2 rue du Général Alain de Boissieu – 75015 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 505 374 728 ;
- **RMC Sport News**, SASU, dont le siège social est situé 2 rue du Général Alain de Boissieu – 75015 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 800 322 216 ;
- **RMC-BFM Edition**, SASU, dont le siège social est situé 2 rue du Général Alain de Boissieu – 75015 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 529 194 342 ;
- **SPORTSCOTV**, SASU, dont le siège social est situé 2 rue du Général Alain de Boissieu – 75015 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 819 960 998.

* *
*

